

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 20690
Numéro SIREN : 852 786 169
Nom ou dénomination : 3H Food

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt 97268

3H FOOD

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 152, rue du château 75014 Paris
852 786 169 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2023

Le 12 Juin 2023
A 14 heures,

Les associés de la société 3H FOOD se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sis à 152 rue du château 75014 Paris ,sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre les résolutions à la majorité requise.

D'un commun accord entre les associés, l'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Xuan Tiep NGUYEN en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

M. NGUYEN Phan Bao Thuy est désigné comme secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale le document suivant :

- le texte des résolutions.

Le Président déclare que les documents prévus à l'article R. 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés, et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Ensuite, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de l'ancien Président
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fonctions du Président,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

M. Xuan Tiep NGUYEN explique qu' en raison de nouveau projet professionnel, il désire remettre sa démission au profit de l'associé majoritaire, M. Dinh Huan VO à compter du 13 juin 2023.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président de la société, décide de prendre acte de la démission remise par M. Xuan Tiep NGUYEN de ses fonctions de président de la société à compter du 13 juin 2023. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de M. Xuan Tiep NGUYEN de ses fonctions de Président, à compter de ce jour, **décide** de nommer en remplacement, pour une durée indéterminée :

Monsieur Dinh Huan VO

demeurant 3, boulevard de Bonne Nouvelle, 75002 Paris
né le 10 janvier 1989 à Hue
de nationalité vietnamienne

Monsieur Dinh Huan VO accepte les fonctions de Président et n'est frappé d'aucune interdiction ou déchéance l'empêchant de les exercer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération du président ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs à M. Dinh Huan VO à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président
M. Xuan Tiep NGUYEN



Le secrétaire
M. Phan Bao Thuy NGUYEN



L'Associé
M. Dinh Huan VO



